

3

DÉCARBONATION : UNE FILIÈRE MAJEURE QUI DOIT ÊTRE SOUTENUE POUR METTRE EN ŒUVRE SON POTENTIEL

Amont agricole : des leviers variés mais coûteux

La décarbonation des pratiques est au cœur des combats de la profession agricole, avec un objectif sectoriel de réduction des émissions de 35% par rapport à 1990, à horizon 2030. Pour ce faire, tous les leviers sont actionnés, du travail des champs à la récolte, en passant par la mise en place d'intercultures pour la captation et le stockage du carbone, l'incorporation d'une part croissante de biocarburants dans le Gazole Non Routier, ou encore l'électrification en devenant des matériels et engins attelés ou tractés.

Le recours à des intrants dont la fabrication, par de nouvelles techniques de pointe, est moins émettrice de gaz à effet de serre (GES), concourt également à la décarbonation des pratiques. Ils sont néanmoins plus coûteux et génèrent donc des charges accrues pour l'agriculture.

La recherche et le financement de ces leviers de transition sont donc fondamentaux, pour continuer d'améliorer ces bilans et indicateurs, tout en préservant la compétitivité de la filière.

Industrie : un nécessaire accompagnement par les pouvoirs publics

Les sucreries et éthanoleries de betterave représentent aujourd'hui 3 % des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie française. La transformation de la betterave en sucre contribue aux émissions du secteur, en grande partie par l'utilisation de gaz qui alimente les centrales de cogénération des usines.

Lors de la présentation publique fin 2023 du Plan de Transition Sectoriel ADEME/SNFS/Tereos, le secteur sucre-éthanol français a fait la démonstration qu'il sera possible de diviser par deux les émissions entre 2015 et 2030. La filière prévoit d'améliorer l'efficacité énergétique en électrifiant partiellement les sucreries, par des technologies disponibles et éprouvées. L'autonomie énergétique sera recherchée notamment par la mobilisation de la biomasse.

Il reste aux pouvoirs publics à garantir les conditions de cette décarbonation ambitieuse par :

- Une aide à l'investissement incitative et correctement calibrée en tenant compte de la saisonnalité du secteur (triple coût à la tonne de CO₂ évitée) ;
- Une réglementation permettant : l'utilisation énergétique des pulpes, l'accès à une électricité abondante avec un prix stable dans le temps ;
- La priorisation des sucreries pour le raccordement au réseau et l'approvisionnement en électricité.

Les pouvoirs publics devront également faciliter le développement des ressources humaines (formations et qualifications en ingénierie énergétique appliquée aux procédés industriels), technologiques (dont un réseau électrique en capacité de livrer les puissances nécessaires), et celui des synergies intersectorielles nécessaires pour les investissements majeurs qui impliquent des modifications structurelles dans les établissements (génie civil, par exemple).

